

Lacroisille, le 11 décembre 2009

De : Collectif RN126

A : **Mme BARRES Danielle, Présidente de la CPDP sur la Liaison Castres - Toulouse**
Mme et Mrs les membres de la CPDP
8 Esplanade Compans Caffarelli
31000 TOULOUSE CEDEX 4

Objet : Demande d'expertise complémentaire sur le projet autoroutier Castres - Toulouse

Madame la présidente,

Madame et Messieurs les membres de la Commission,

Nous sommes à mi-parcours du débat sur le projet autoroutier Castres – Toulouse, et malgré l'engagement de chacun pour défendre une position, un avis, il semble que nous n'ayons pas progressé dans la réflexion, et que la seconde partie du débat sera teintée d'un même clivage, d'une même confrontation.

La conclusion « *Faute de solutions alternatives au projet autoroutier, ...* » de l'intervention d'un responsable du SCOT du Pays d'Autun, met bien en évidence les raisons du blocage, à savoir l'absence totale dans le dossier de solutions routières alternatives, et l'impossibilité pour les participants au débat d'aborder en profondeur la question de l'opportunité du projet (l'infrastructure 2x2 voies) pour répondre aux besoins de mobilité du sud Tarn.

Le dossier du maître d'ouvrage ne présente qu'un seul type d'aménagement de l'itinéraire Castres – Toulouse nord-est par l'A68 (mise à 2 x 2 voies en site propre), et la question de l'opportunité n'est abordée par le maître d'ouvrage que sur son aspect « mode de financement ». Il nous semble pourtant que le code de l'Environnement article L121-1 n'a pas vocation à proposer au public des débats sur les seuls aspects financiers des projets d'infrastructure autoroutière.

Cette insuffisance du dossier nuit à la pertinence du débat, sentiment renforcé par l'absence totale de réponses du maître d'ouvrage à toutes les questions sur les solutions alternatives ou la question de l'opportunité de la mise à 2x2 voies, projet qui apparaît au vu du dossier et des réunions, irréaliste et inadapté.

C'est pourquoi, nous vous transmettons une demande d'expertise complémentaire sur les solutions alternatives au projet autoroutier Castres – Toulouse. Vous trouverez ci-après une synthèse de cette demande, le cahier des charges des études associées faisant l'objet d'un autre document.

Dans l'attente d'une réponse positive à notre demande, nous vous prions, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les membres de la Commission, de bien vouloir agréer nos plus sincères et respectueuses salutations.

Pour le collectif RN126, Frédéric Manon



Les associations signataires :

LA COULEE VERTE - LA FONTAINE - LAURAGAIS TERRE PROPRE - LES VALLONS